



facile la vie !

La lettre de l'ADMR • www.admrvosges.org • Automne 2018



POUR VOUS

Accompagnement et soutien familial

FOCUS

L'ADMR partenaire de France Parkinson

Vous ou l'un de vos proches êtes concerné par la maladie de Parkinson ? Vous souhaitez avoir des informations pour accompagner une personne malade ?

L'Union nationale ADMR et France Parkinson ont conclu un partenariat pour améliorer la qualité de vie des malades et de leurs proches et apporter aux intervenant(e)s à domicile les outils essentiels à la compréhension de la maladie, grâce notamment à une formation mise en œuvre par France Parkinson.

L'association France Parkinson, créée en 1984, reconnue d'utilité publique depuis 1988, est une association de malades et de proches de malades. Elle compte plus de 450 bénévoles qui animent 74 comités départementaux en France.



FRANCE PARKINSON

Pour en savoir plus et retrouver France Parkinson près de chez vous : www.franceparkinson.fr ou au 01 45 20 22 20



Se faire aider à certains moments de votre vie peut être d'un grand soulagement. Grossesse, naissance, changement de situation familiale, décès, ou tout autre bouleversement dans votre quotidien peut nécessiter l'intervention d'une personne extérieure. Que ce soit pour vous aider dans les démarches administratives ou vous soutenir dans vos tâches quotidiennes, des salariés

ADMR compétents et attentifs sont à vos côtés.

Parce que l'humain est au cœur de nos métiers !

Pour en savoir +, contactez l'association ADMR la plus proche de chez vous.

Toutes nos adresses sur www.admr.org

EN DIRECT

Prélèvement à la source et crédit d'impôt

Suite à l'annonce du Premier ministre le 4 septembre dernier confirmant la mise en place du prélèvement à la source, des précisions ont été apportées par Bercy sur la question des réductions et des crédits d'impôt mais aussi sur celle des employés à domicile.



Réductions et crédits d'impôt

En matière de réduction et de crédits d'impôt (aide à domicile, garde d'enfant, dons aux associations...), une avance de 60 % sera versée le 15 janvier 2019 sur votre compte bancaire, le solde devant ensuite être versé durant l'été 2019, soit après la déclaration de revenus effectuée au printemps 2019 où vous aurez déclaré le montant des dépenses engagées en 2018 ouvrant droit au crédit d'impôt. Pour les particuliers employeurs, en 2019, aucun montant de prélèvement à la source ne sera retenu sur la rémunération versée à leur salarié.

INFO +

Une campagne d'information pour les personnes en perte d'autonomie

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) lance une campagne d'information sur les aides et les solutions possibles pour faire face à une situation de perte d'autonomie liée à l'âge. Elle relaie ainsi l'informa-

tion délivrée par le portail www.pour-les-personnes-agees.gov.fr, dont la mission d'information du grand public représente une mesure phare de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

ZOOM

Journée nationale des aidants du 6 octobre

L'ADMR est partenaire de la 8^e journée des aidants le 6 octobre prochain. L'occasion de valoriser le rôle des aidants mais aussi faire connaître les dispositifs de soutien existants.

A l'ADMR, nous accompagnons et veillons à la santé des aidants depuis toujours. Chaque 6 octobre, de nombreux événements et manifestations sont organisés dans toute la France. Associations, entreprises, collectivités, établissements d'accueil, centres de soins, professionnels de l'accompagnement du secteur médical et du secteur social organisent des rencontres, ateliers, forum, conférence mais aussi spectacles, sorties pour les aidants.

Cette journée permet aussi aux services d'aides, aux accueils de proximité de faire découvrir leurs offres pratiques, trop méconnus sur les territoires.



Consultez les événements qui se tiennent près de chez vous sur le site de la JNA 2018 : www.lajourneedesaidants.fr



Fédération ADMR des Vosges

3 Ter, Chemin de la Belle au Bois Dormant
88000 ÉPINAL

www.admrvosges.org

Tél. 03 29 81 22 23

info.fede88@admr.org

